

# Travail intérimaire et santé des travailleurs : quelles relations ?

Laurence MONTCHARMONT (GREE-2L2S, CEREQ)

Rachid BELKACEM (GREE-2L2S, CEREQ)



Laboratoire Lorrain de Sciences  
Sociales – Groupe de Recherche sur  
l'Éducation et l'Emploi  
Centre associé Céreq



# INTRODUCTION

## Définitions de la santé

La santé d'un point de vue subjectif

La santé spécifique à chaque individu évoluant dans un milieu physique et social donné.

La santé : un état spécifique à atteindre où la présence de la maladie peut être envisagée.

La santé : une absence de maladie ou d'infirmité mais aussi un état de bien-être physique, mental et social

La santé : capacité d'adaptation 

La santé : ressource intrinsèque à l'individu et ressource financière

## L'impact du travail intérimaire sur la santé

Une forme d'emploi plus fréquente

De nombreux accidents du travail et des maladies professionnelles

Des conditions de travail difficiles et une mobilité contrainte

Des perspectives limitées

# CONCLUSION



# INTRODUCTION

- Depuis le milieu des années 1970, forte croissance des formes particulières d'emploi.
- Entre 1993 et 2006, progression des emplois intérimaires plus importante que celle des contrats à durée déterminée : 278% contre 233%.
- Ces formes d'emploi ont généré de nouvelles logiques de mise au travail. Quelles sont leurs répercussions sur le bien-être physique et mental des travailleurs concernés ?



# Définitions de la santé

- La santé d'un point de vue subjectif

La santé est un concept que chacun est appelé à définir (Choukroun, 2003).

- La santé spécifique à chaque individu évoluant dans un milieu physique et social donné.

De ce point de vue, la santé est perçue comme une ressource pour la vie quotidienne, un moyen, un outil de tous les jours (Lacourse, 2006).



- La santé : un état spécifique à atteindre où la présence de la maladie peut être envisagée.
  - La santé est « assimilée à un état d'équilibre, atteint ou à atteindre, où les altérations et les souffrances sont suffisamment compensées » (Christophe Dejours).
  - Définition du Petit Robert : « bon état physiologique d'un être vivant, fonctionnement régulier et harmonieux de l'organisme pendant une période appréciable (indépendamment des anomalies ou des traumatismes qui n'affectent pas les fonctions vitales) ».



- La santé : une absence de maladie ou d'infirmité mais aussi un état de bien-être physique, mental et social.
  - Pour le profane, « santé » = « sain » par opposition à l'état de maladie. La santé est également l'invisibilité de symptômes apparents.
  - « Absence de maladie ou d'infirmité » mais aussi « état de complet bien-être physique, mental et social » (OMS, 1946).



- Mais selon certains auteurs, le bien-être physique, mental et social est un état précaire dont l'harmonie doit être à tout moment reconstruite
  - « La santé (...) devient un état que les individus et les collectivités cherchent à atteindre, à conserver ou à récupérer » (Epp, 1986).  

  - La santé est un processus, un équilibre à maintenir constamment (Canguilhem, 2002).
  - La santé : « une forme évolutive (...) très dynamique, qui aurait sa vie propre » (Kickbusch, 1996).



- La santé : capacité d'adaptation

- Selon le Comité mixte OIT/OMS de la santé au travail (1995), l'objectif de la santé au travail est de :

- promouvoir et maintenir le plus haut degré de bien-être physique, mental et social des travailleurs (...);

- prévenir tout dommage causé à la santé de ceux-ci par les conditions de leur travail ;

- les protéger dans leur emploi contre les risques résultant de la présence d'agents préjudiciables à leur santé ;

- placer et maintenir le travailleur dans un emploi convenant à ses aptitudes physiologiques et psychologiques ;

- en somme adapter le travail à l'homme et chaque homme à sa tâche.



- La santé : capacité d'adaptation
  - « Absence de maladie », un « état de bien-être physique et psychique » mais aussi comme la « capacité à fonctionner dans un environnement » (Cassou, 1995).
  -  Ajustement à un environnement en constante évolution (Halpern, 2005).

- La santé : ressource intrinsèque à l'individu et ressource financière
  - La santé : principalement considérée comme une ressource. Celle-ci peut prendre la forme d'un capital. Modèle de Grossman (1972) : concept de « capital santé »
  -  Maric (2002) : cette ressource peut être de nature financière et vise à acquérir des libertés.
    - Liberté individuelle : capacité des individus à rechercher des ressources et des moyens plus importants.
    - Mauvaise santé ➡ privation de libertés.

# L'impact du travail intérimaire sur la santé

- Une forme d'emploi plus fréquente

- Le travail intérimaire : succession de contrats de nature différente. Cette succession de contrats prend la forme suivante :



- un contrat commercial entre une entreprise de travail temporaire (ETT) et une entreprise utilisatrice (EU) ;
    - un contrat de travail de durée déterminée (contrat de mission) s'établit entre l'ETT et le travailleur.

733 200 salariés sont concernés par l'intérim en février 2008 contre plus de 124 000 au début des années 1980 (UNEDIC, 2008b).



- De nombreux accidents du travail et des maladies professionnelles
  - Les accidents concernent :
    - surtout des salariés faiblement qualifiés. Les intérimaires occupent d'ailleurs majoritairement des emplois d'ouvriers (79,2%) et notamment d'ouvriers non qualifiés (39,7%) (UNEDIC, 2008).
    - des jeunes de moins de 25 ans (Cnamts, 2002).  
7,9 % d'entre eux ont eu un accident avec arrêt en 2002-2003 (Hamon-Cholet et Sandret, 2007).
  - De nombreuses maladies professionnelles. Le phénomène est toutefois difficilement identifiable.

Ces accidents et maladies sont favorisés par des conditions de travail difficiles.



- Des conditions de travail difficiles et une mobilité contrainte
  - Les intérimaires doivent affronter :
    - la pénibilité du travail, notamment dans le secteur de la construction.
    - des rythmes rapides (Merllié et al., 2001). On fait généralement appel à eux pour finir dans l'urgence certains chantiers.
    - une mobilité géographique et professionnelle.



- Des perspectives limitées

- forte exposition au risque de chômage ;
- maladies et accidents : motifs de rupture de contrat avec l'entreprise utilisatrice ;
- déclaration de l'accident 🗣️ :
  - Le salarié n'a pas intérêt à ce qu'il soit déclaré comme accident du travail (Cour des Comptes, 2002).
    - ✓ objectif « zéro accident » assorti de primes dans certaines entreprises ;



- Des perspectives limitées

- déclaration de l'accident :

- Le salarié n'a pas intérêt à ce qu'il soit déclaré comme accident du travail (Cour des Comptes, 2002).

- ✓ Crainte du salarié de mettre lui-même l'accent sur sa gravité, ses éventuelles séquelles « et de nuire ainsi à l'appréciation qui pourra être portée sur ses aptitudes » (Cour des Comptes, 2002) ;

- ✓ Accident jugé pas assez grave ➡ rente non attribuée

Indemnisation par l'assurance AT-MP parfois moins favorable que celle de droit commun.



- Des perspectives limitées

- Chômage ou le sentiment de crainte qu'il inspire peut provoquer le stress professionnel (Karasek et Theorell, 1990).

- plus du tiers des problèmes de santé notamment mentale (surtout les intérimaires et les chômeurs). Exemple du secteur de la construction automobile aux USA.



- absence de perspectives qui entame la capacité à évoluer vers un avenir stable.

Risques de dépression : selon Lovell (2004), les inactifs ont des taux « plus élevés de dépression que les actifs (respectivement 32 % et 8 % chez les hommes, 44 % et 19 % chez les femmes) ».



# Questions :

- les problèmes psychologiques sont-ils liés au fait d'être au chômage ou bien sont-ils apparus avant la perte de l'emploi ?
- Sont-ils également liés aux conditions de vie ou de travail antérieures ? 

Du fait de leurs conditions de travail difficiles, les accidents et maladies des salariés précaires, majoritairement ouvriers, sont susceptibles d'entraîner un décès prématuré.



# CONCLUSION

Plusieurs caractéristiques de l'intérim peuvent affecter la santé des travailleurs :

- une instabilité salariale qui s'accompagne par conséquent d'un risque de chômage important ;
- risque encore accru du fait que les accidents du travail et les maladies professionnelles constituent une rupture de contrat chez les intérimaires ;
- ces accidents et maladies sont favorisés par des conditions de travail difficiles et souvent changeantes ;
- les travailleurs concernés sont par ailleurs fortement exposés à une mobilité géographique ;
- ces conditions de travail et le chômage fréquent ont des conséquences sur la santé.



Je vous remercie pour votre attention.

[Laurence.Montcharmont@univ-nancy2.fr](mailto:Laurence.Montcharmont@univ-nancy2.fr)



[Rachid.Belkacem@iut-longwy.uhp-nancy.fr](mailto:Rachid.Belkacem@iut-longwy.uhp-nancy.fr)



Laboratoire Lorrain de Sciences  
Sociales – Groupe de Recherche sur  
l'Éducation et l'Emploi  
Centre associé Céreq

